

UN MÉTHANISEUR AGRICOLE EN QUESTION

**ÉNERGIES RENOUVABLES
OUI, MAIS ...**

Le premier projet de méthaniseur agricole du Val-d'Oise soulève la contestation des habitants, de la municipalité et de Val-d'Oise Environnement (VOE). Pour être une activité vertueuse, la méthanisation ne doit pas être dévoyée. C'est ce que réclament les associations de défense de l'environnement.

En 2013, le ministre de l'Agriculture, Stéphane Le Foll, annonçait un objectif de mille unités de méthanisation à l'horizon 2020. Nous y sommes presque. Toujours encouragés, les projets en cours se multiplient. On les compte par dizaines dans les départements voisins de Seine-et-Marne ou de l'Oise. D'autres projets sont annoncés en Plaine de France et dans le Vexin.

Ce plan était initialement prévu comme une solution à la surdensification des fermes d'élevage dans certaines régions. Voici ce qu'en disait, dès 2013, la Confédération paysanne : « Ce plan n'apportera pas la solution aux difficultés de l'élevage, mais seulement à quelques centaines d'éleveurs. Il porte surtout le risque de transformer en "énergiculteurs" ceux dont le métier est de produire des aliments. »

Il ne s'agit pas de méthaniseurs pour produire l'énergie nécessaire au fonctionnement de la ferme, mais de véritables équipements industriels qui artificialisent des sols classés agricoles au PLU.

La Plaine de France et, plus largement, l'Île-de-France ne sont pas des territoires d'élevage. Et l'agriculture céréalière n'a pas besoin de méthaniseur pour le traitement de ses déchets.

Le projet d'Attainville

Un premier projet a été déposé en préfecture et n'a pas été instruit par le préfet pour manque de documents.

Ce projet avait une emprise au sol de 4 ha équivalent à une ferme maraîchère. Sur les 10 925 t de matière organique à méthaniser, seulement 600 t seraient de vrais déchets agricoles disponibles localement, 2 900 t les déchets d'une sucrerie située à 60 km, 7 426 t des cultures de printemps et d'automne sur les deux exploitations. Selon le dossier, cette prévision

d'approvisionnement respecterait le plafond de 15 % de cultures principales, autorisés selon la loi. Les cultures de printemps et d'automne, faussement qualifiées d'intermédiaires, utilisent abondamment l'irrigation et les intrants chimiques. Finalement, on utilise des sols agricoles pour produire de l'énergie. Mais nous oublions que le sol est vivant, et, comme nous, il a besoin de période de repos.

Dans le projet d'Attainville, le méthane est directement injecté dans le réseau de distribution, les risques de fuites de gaz, d'incendie, voire d'explosion, non négligeables au vu des rapports qui en attestent, inquiètent fortement les habitants et nombre d'entre eux se fédèrent et s'opposent vivement au projet qui se situerait à 640 m des premières habitations. Les communes de Moisselles et d'Ezanville voisines se sont associées à la commune d'Attainville dans son opposition au projet.

Attainville, dans le site inscrit de la Plaine de France, n'est pas le lieu pour l'implantation d'un méthaniseur agricole, d'autant que, pendant des années, les habitants ont dû supporter les odeurs d'une décharge installée à moins de 200 m des habitations et le méthane brûlé dans une torchère.

Un nouveau projet, que l'on craint plus important, doit être déposé et, dans ce cas, les terres agricoles seraient encore plus dédiées à des productions énergétiques.

Val-d'Oise environnement
valdoise-environnement.fr
Attainville mon village

CULTURES DÉDIÉES OU TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ?

À quoi bon produire de la matière organique (principalement seigle et maïs) pour alimenter des méthaniseurs, alors que des centaines de milliers de tonnes de biodéchets sont dans nos poubelles, puis incinérés ou enfouis. Dans le premier cas, étant une matière très humide, le bilan énergétique n'est pas bon ; dans le deuxième cas, le méthane produit est très rarement capté, plus souvent brûlé dans une torchère sinon dispersé dans l'atmosphère avec toutes les conséquences sur le réchauffement climatique.

En 2023, il y aura obligation de collecter et de traiter séparément cette matière organique des villes en vue de son retour au sol. Les syndicats de collecte et de traitement des déchets ménagers doivent s'y préparer. Les équipements de traitement sont à prévoir. En Île-de-France, peu de syndicats intercommunaux seront au rendez-vous.



© Joëlle Poitier